



# Le Challenge des Clubs formateurs 2022



## **PREAMBULE**

Le dispositif des « Clubs formateurs » est un programme fédéral qui s'adresse à tous les clubs investis dans le domaine de la formation des jeunes. Il permet de recenser, orienter et accompagner les clubs dans lesquels s'entraînent les meilleurs joueurs et joueuses de la région. Il n'est pas un dispositif d'évaluation mais une aide à la structuration des clubs dans le but d'élever le niveau régional et de participer à l'émergence et au suivi d'une élite qui représentera la Ligue sur les épreuves nationales et internationales.

Pour la ligue Grand Est, ce dispositif est présenté sous la forme d'un concours : le Challenge des « Clubs formateurs ».

Basé sur le volontariat, l'adhésion au Challenge des clubs formateurs est lié à la remise du rapport d'activité évoqué dans ce document. Les intérêts à participer à un tel challenge sont nombreux pour les clubs :

- élever le niveau sportif chez les jeunes,
- être compétitif sur les épreuves départementales et régionales,
- avoir une visibilité au niveau régional et national,
- collaborer avec l'équipe technique de ligue,
- bénéficier d'une aide financière et/ou matérielle ...

Ce dispositif fait partie intégrante du projet sportif du club. Au même titre que le recrutement ou la fidélisation des licences, la bonne gestion des meilleurs joueurs et joueuses au sein d'un club est le fruit d'une vision, d'objectifs et de moyens déployés pour les atteindre.

Dans ce processus, le binôme Président(e) /enseignant(e) professionnel(le) joue un rôle de premier plan puisque c'est lui qui va réfléchir, concevoir, mettre en place, coordonner, évaluer et faire évoluer les programmes sportifs et pédagogiques du club. Ce document s'adresse tout particulièrement à ce binôme et a pour but de donner les infos nécessaires pour participer au Challenge des « Clubs formateurs ».

## **CHALLENGE DES CLUBS FORMATEURS 2022**

Validé par le comité directeur pour la saison 2021/2022, le Challenge des clubs formateurs se veut simple, lisible et accessible à tous les clubs. Il a pour ambition de :

- Aider les clubs à se structurer pour encadrer et former leurs meilleurs jeunes
- Elever le niveau régional et faire émerger une élite de niveau national à international
- Augmenter l'offre régionale de compétitions pour tous les publics
- Valoriser et récompenser l'investissement des clubs dans la formation des jeunes (dirigeants bénévoles et enseignants professionnels)

Il met en valeur les efforts consentis sur les années précédentes :

- Cohérence et continuité des politiques sportives,
- Structuration du club
- Partenariat avec la Ligue et le comité départemental
- Investissement humain et financier

Il est construit autour de 18 items répartis en 3 catégories :

- La structuration du club
- L'organisation de compétitions
- L'encadrement des joueurs dans le club

Voici ci-dessous le listing des 18 items composant ce challenge ainsi que leur valorisation :

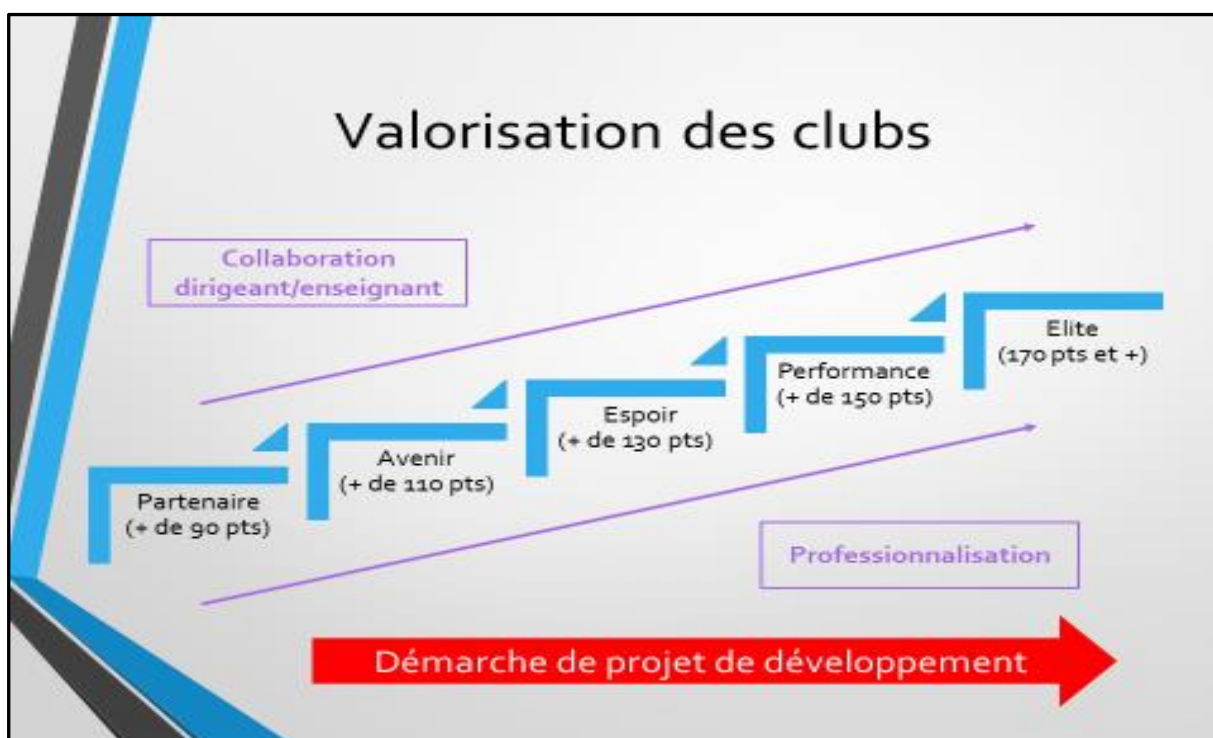
<b>La structuration du club</b>	
Mettre en place le Programme « Galaxie U7 », c'est-à-dire : 1/ avoir un(e) enseignant(e) identifié(e) comme « référent repérage » au club 2/ organiser au moins un séance d'enseignement hebdomadaire U7 3/ organiser au mois un stage U7 de 3 jours par an	20 pts
Faire partie du réseau « Galaxie Tennis 2030 » (être « club pilote » ou « club partenaire »)	20 pts
Etre présent à au moins 2 temps organisés par l'ETR: colloques des enseignants, matinales du tennis, sessions de formations, Tour de Ligue, réunions diverses ...	10 pts
Avoir un taux de fidélisation des jeunes supérieur à 60% (par rapport à l'année N-1)	10 pts
Formaliser et renvoyer un document de politique sportive (5 pages minimum)	10 pts
<b>TOTAL</b>	<b>70 pts</b>

<b>L'organisation de compétitions</b>	
Organiser au moins 1 tournoi Galaxie Tennis « repérage » de niveau rouge 4/6 ans ou orange 5/7 ans	10 pts
Organiser au moins 3 TMC U10 parmi ces différents formats : Rouge / Orange / Vert (filles et garçons)	10 pts
Organiser au moins un TMC U10 de niveau régional (cible joueurs et joueuses : jeunes du CFJ)	10 pts
Organiser au moins 1 TMC U12 et/ou U14 (filles et garçons)	10 pts
Organiser au moins un TMC de niveau régional (classement minimum → U12 = 15/4 ; U14 = 15/2 ; U18 = 15)	10 pts
Organiser au moins 50 matchs libres au sein du club et les saisir sur ADOC	10 pts
<b>TOTAL</b>	<b>60 pts</b>

L'encadrement des joueurs	
Avoir un jeune retenu à l'issue d'un temps de repérage organisé par le CST	10 pts
Etre référencé Centre de formation de jeunes (CFJ) par la Ligue	10 pts
Proposer au moins 3 entraînements tennis par semaine (pour un même joueur/se)	10 pts
Suivre en compétition sur 3 tournois minimum (TMC, tournoi national, Tennis Europe, ITF Junior ...)	10 pts
Avoir au moins 1 joueur/se « 11 ans et + » ayant participé au championnat régional Grand Est	10 pts
Avoir au moins 1 jeune en ½ finale du championnat régional Grand Est	10 pts
Avoir au moins 1 joueur/se « 11 ans et + » ayant participé au championnat de France ou coupe de France	10 pts
<b>TOTAL</b>	<b>70 pts</b>

### Le système de valorisation des clubs

Chaque club participant au « Challenge des Clubs formateurs » obtiendra une note sur 200 points débouchant sur l'obtention d'un label à plusieurs niveaux comme présenté ci-dessous (un minimum de 90 points validera l'entrée dans le palmarès) :



Le niveau et le type d'aide seront déterminés en fonction du label obtenu par le club concerné :

- Pour les clubs « Espoir », « Performance » et « Elite » → aide financière selon une dotation globale par catégorie. A l'issue du classement final, la dotation de la catégorie est divisée équitablement entre tous les clubs de la catégorie.

Exemple : si 3 clubs accèdent à la catégorie « Elite », chacun de ces 3 clubs gagnera un tiers de la dotation prévue pour la catégorie « Elite »

- Pour les clubs « Partenaire » et « Avenir » → pas d'aide financière (sauf changement) mais accès à d'autres types d'aides : aide matérielle, avantages divers ...
- Suite au palmarès, un classement général des clubs ayant participé sera établi et communiqué aux clubs non primés

### **PROTOCOLE ET DEMARCHE POUR LES CLUBS**

Comme dit précédemment, la participation à ce dispositif n'est pas obligatoire. **La condition sine qua non pour y prendre part est de renvoyer le rapport d'activité** (cf. pièce jointe dans le mail).

**Ce rapport est rempli par le binôme Président(e) / enseignant(e) du club.  
Il devra être envoyé par mail, au plus tard le 2 octobre 2022,  
à l'adresse suivante :**

[antoine.bedin@fft.fr](mailto:antoine.bedin@fft.fr)

**NB : merci de laisser le document sous format Excel**

Il prendra donc en compte l'activité et les résultats sur la saison en cours.

- Exemple : le rapport d'activité remis au 2 octobre 2022 (au plus tard) sera le reflet des actions du club du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022

Il s'agit donc bien d'une auto-évaluation qui, pour être validée, devra être accompagnée de pièces justificatives listées dans la colonne « pièce ou information à fournir » du rapport d'activité.

La note finale de chaque club et le palmarès général de labellisation seront validés par l'équipe du pôle « développement sportif des clubs », pour proposition à la commission régionale des jeunes et soumis au vote du comité directeur de la Ligue. La remise des labels se fera lors de de l'assemblée générale de la Ligue du Grand Est.

#### **Pour tout renseignement concernant ce dispositif, n'hésitez pas à prendre contact avec :**

- Antoine Bedin → Conseiller technique régional responsable du pôle « Développement sportif des clubs »
  - Tél : 06 84 04 88 95
  - Mail : [antoine.bedin@fft.fr](mailto:antoine.bedin@fft.fr)
- Anne-Laure Arondel (vice-présidente ligue et présidente commission régionale des jeunes) :
  - Tél : 06 08 63 25 46
  - Mail : [anne-laure.arondel@fft.fr](mailto:anne-laure.arondel@fft.fr)
- Le conseiller sportif territorial de votre comité départemental
- Le conseiller en développement référent de votre club